

# Projet restauration Roubion de Charols à Manas

## Diagnostic sociopolitique du site - Usages et pratiques du tronçon concerné

Le territoire d'étude met en scène de nombreux acteurs et de nombreux usages.. Les différents entretiens et ateliers réalisés ont permis d'identifier et de **caractériser les enjeux bénéficiant d'une attention particulière de la part des acteurs**, ainsi que les usages qu'ils ont — ou connaissent — sur le site.

**Une carte présentée page suivante** met en avant ces enjeux et usages du site que les acteurs mettent particulièrement en avant (et souhaitent donc voir pris en compte dans le projet) :

→ **Carte des usages** page suivante présentant les différents usages (promenade, pêche etc.) et les axes de circulation sur le site.

Pour compléter ces cartes, **le tableau présenté en dernière partie de document présente les points d'attention des acteurs** relativement aux enjeux physiques, aux usages (notamment récréatifs), aux axes de circulation et à l'environnement du site.

### Un préalable : usages et propriété privée...

Les abords du Roubion sont des zones très fréquentées. Pour de nombreux usagers de cet espace, ce dernier est constitué d'espaces naturels, à protéger contre toute détérioration, la « nature » telle qu'ils la conçoivent devant naturellement primer sur cet espace. Associations de défense des ramières, **promeneurs, usagers de points de baignades se sont appropriés les lieux et ont tendance à les considérer comme un espace naturel** voire un espace privé, relevant alors d'une forme de « bien commun » auquel ils ont naturellement accès.

**La majorité de ces usagers oublie qu'ils sont en terrain privé lorsqu'ils parcourent ces espaces.** La majorité des propriétaires et/ou agriculteurs usagers des parcelles concernées n'en interdisent pas l'accès, considérant naturel que les gens du territoire puissent développer des usages, existant depuis des générations pour certains, autour de la rivière. Ils accueillent ces usages (promenade, baignade, chasse, etc.) de manière bienveillante depuis des décennies. En revanche, les confrontations sont de plus en plus vives avec des usagers des lieux qui n'apprécient pas leur façon de les entretenir, de s'occuper de la végétation voire de conduire les parcelles agricoles qu'ils cultivent. Ils se sentent alors dépossédés de leur droit de propriété, mais plus encore **heurtés par le manque de compréhension et/ou de connaissance des réalités de la propriété privée et des enjeux d'entretien des espaces boisés ou cultivés**, que traduisent ces remarques. Certains comprennent que des pratiques abusives ont pu exister (ex coupes rases de forêt). Elles étaient clairement discutables et ont pu heurter l'opinion. Mais il ne faut pas confondre entretien régulier de la forêt et coupe à blanc, ou mettre tous les propriétaires/ toutes les actions dans le même pot : les approches mériteraient selon eux d'être mieux informées et modérées.

Ainsi, si pour la grande majorité des propriétaires du site l'accueil du public sur leurs parcelles n'est pas un problème, **ils ne veulent pas « officialiser » ces usages**, par exemple au travers de la création de sentiers officiels, la pose de panneaux ou le balisage des sentiers. Le « gré à gré » informel entourant aujourd'hui ces pratiques leur semble préférable. Ce sera une dimension à intégrer au projet.

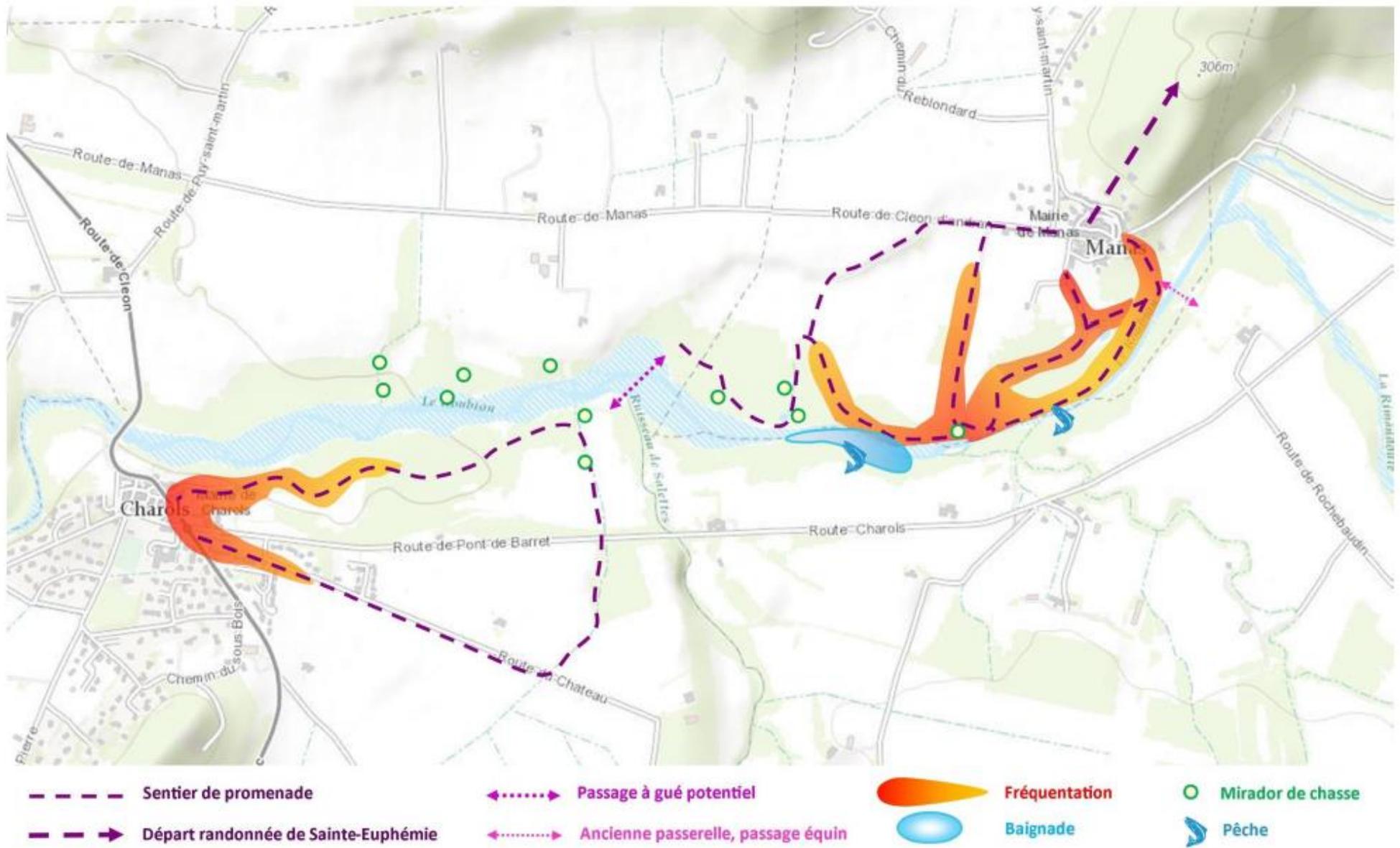


Figure 58 : Usages présents sur le site.

### Points d'attention des acteurs / Enjeux physiques

- Crainte que le projet ne vienne « *refaire bouger* » un Roubion « *qui a mis des années à se caller* »... avec une mise en péril de plusieurs enjeux à la clef :
  - A Manas : STEP, point recyclage, terrain de basket et de jeux, jardins partagés... Un espace urbain ayant fonction d'espace vert ou naturel, très important pour cette commune au tissu urbain dense
  - A Charol : chemins et murs rive gauche soumis à de légers phénomènes d'érosion.
  - A Pont de Barret : des propriétés comportant du bâti et des espaces d'agrément existent à proximité du lot mineur du cours d'eau (notamment propriété Bussy).
- D'anciennes carrières, plus ou moins officielles ou sauvages, existent sur le périmètre. Il faut s'assurer que le projet ne vienne pas mettre à jour des éléments polluants.
- Dans certains groupes, des acteurs ont clairement montré un attachement fort (et une excellente connaissance) de certains milieux écologiques et d'espèces remarquables (anciens bras de la rivière, zones humides, présence d'espèces remarquables...).

### Points d'attention des acteurs / Usages récréatifs

- Baignade : usages de baignade importants aussi bien au niveau du trou d'eau principal que légèrement en aval de la rivière. Usages informels, le plus souvent locaux (Manas mais aussi villages environnants), à prendre en compte dans le projet
- Chasse : des circuits de chasse le long de la rivière dans les ramières rive gauche et rive droite. Des miradors installés par la société de chasse (et des privés ?). Usages historiques (pratique ancienne) et marqués par une certaine régularité. Rivière et ramières considérés comme des espaces de chasse propices.
- Pêche : peu d'usages de pêche, car les ressources piscicoles sont faibles (rivière souvent à sec) et les espèces peu intéressantes. Zones amonts plus sauvages et plus poissonneuses privilégiées... Exception : trous d'eau et proximité des sources en rive gauche de Pont de Barret. A priori uniquement poissons blancs, vifs.
- Promenade : voir ci-dessous

### Points d'attention des acteurs / Aménités (axes de circulation)

- Promenade : des enjeux très importants, en particulier sur les communes de Manas et de Charol. Usages en priorité locaux, « *c'est le jardin de ceux qui n'en ont pas* » (à Manas).
- Des axes de cheminement importants. Non balisés à Manas, mais en connexion avec d'autres circuits (sentier de St Euphémie relié au PDIPR).
- D'anciennes connexions possibles entre rive droite/rive gauche, notamment entre Manas et Pont de Barret (gué). Certains acteurs évoquent la possibilité d'en créer une entre Manas et Charols ?
- Des enjeux quant au maintien, voire à l'officialisation, de ces usages de promenade... intervenant en propriété privée (voir paragraphe usages/propriété privée).

### Points d'attention des acteurs / Naturalité

- Des espaces « *naturels* »... ou en tous cas considérés comme tels par la majorité des acteurs présents – et donc selon eux « *à préserver* », fusse parfois sans considération de leur degré de « *naturalité* » réel
- Deux types d'évocation :

- Une « nature ordinaire » mise en avant par des acteurs locaux et usagers : registre du cadre de vie, du paysage
- Une « nature remarquable », perceptible auprès nombreux acteurs y compris locaux. Evocation d'espèces et milieux remarquables : castors, martins pêcheurs, phragmites, zones humides, ...
- Moins de connaissance/attention à la « naturalité » associée au fonctionnement hydrogéomorphologique du site : transport sédimentaire, diversité des faciès d'écoulement, rivière morphogène étant très peu évoqués... La sensibilisation à développer sur ce point.

## 👉 Prise en compte de ces éléments dans le projet

- ✓ **Point de baignade.** Les usages attachés au point de baignade de Manas sont essentiellement locaux (Manas et villages environnants) sont très ancrés. Les élus et quelques associations ont souligné l'intérêt de le préserver. Il va être déplacé dans le cadre du projet, à proximité de son emplacement naturel.
- ✓ **Cheminevements (sentiers).** Il s'agit a priori de s'assurer que des cheminevements en bords de rivière restent possibles, même si ceux-ci doivent rester informels (pas de balisage, peu ou pas d'aménagement). L'aspect de naturalité de ces sentiers va être conservé. Le chemin communal de Manas est d'ailleurs conservé dans le projet (hors de l'emprise des travaux).
- ✓ **Méandres et inondations.** L'augmentation de la section du lit et le plus grand étalement de l'eau va induire une capacité d'écoulement identique, et les niveaux d'inondation ne vont quasiment pas évoluer. En revanche, l'angle d'un méandre en amont du projet inquiète les propriétaires de la maison Bussy (enjeux d'érosion), modifié dans le projet.
- ✓ **Usages et propriété privée.** Les propriétaires des parcelles ne souhaitent pas que les usages, qui sont accueillis aujourd'hui de manière informelle, deviennent plus « officiels » dans le cadre du projet. Le maintien de la forme de statut quo qui existe aujourd'hui est à privilégier et devrait permettre un maintien de ces usages.